

Résumé des arrêtés en date du 05 aout 2025.



Sur l'ensemble des plages et grèves de la commune du 1^{er} avril au 31 octobre, de 09h00 à 21h00.



Sur le sentier piétonnier toute l'année.



Dépôt d'ordures interdit.



De 22h00 à 09h00.



Feux interdits.



Interdiction de fumer sur les plages

Les arrêtés sont disponibles en mairie sur demande écrite.

A PLOUGRESCANT, le 24 septembre 2025,

Le maire, Anne-Françoise PIEDALLU.

